



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(Télécommunications)
Bruxelles, le 5 décembre 2023

Coprésidentes: María González Veracruz, secrétaire d'État espagnole aux télécommunications et aux infrastructures numériques

Carme Artigas Brugal, secrétaire d'État espagnole à la numérisation et à l'intelligence artificielle

La **session débutera** à 9 h 30

Le Conseil devrait arrêter sa position (orientation générale) sur un projet de règlement relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques (**règlement sur les infrastructures gigabit**).

Le Conseil sera également invité à faire le point sur l'état d'avancement des travaux concernant un projet de règlement établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'UE afin de détecter les menaces et incidents de cybersécurité, de s'y préparer et d'y réagir (**règlement sur la cybersolidarité**).

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur l'**avance technologique** et la **compétitivité**, en mettant l'accent sur les investissements dans les réseaux et infrastructures numériques.

Sous le point "**Divers**", la présidence informera les ministres de l'état des travaux sur un certain nombre de propositions législatives, notamment:

- la législation sur l'**intelligence artificielle**
- le règlement établissant un cadre européen relatif à une identité numérique (**règlement eIDAS**)
- le règlement pour une **Europe interopérable**
- la législation sur la **cyberrésilience**
- le règlement modifiant le règlement sur la cybersécurité en ce qui concerne les **services de sécurité gérés**

La présidence informera également le Conseil des activités et manifestations dans le domaine numérique, tels que la déclaration ministérielle de León sur la **neurotechnologie** et la quatrième **assemblée de l'Alliance européenne pour l'intelligence artificielle (IA)**, qui s'est tenue à Madrid les 16 et 17 novembre 2023.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Toujours sous le point "**Divers**", la Commission informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les **initiatives internationales** dans le domaine numérique, en mettant l'accent sur les conseils du commerce et des technologies et sur les partenariats numériques. Elle donnera également aux ministres des informations sur les **passerelles européennes de données**, élément clé de la déclaration ministérielle de la décennie numérique de l'Europe, et informera le Conseil des résultats de la conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (**CMR-23**) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). La présidence informera également le Conseil des déclarations et activités dans le domaine numérique, tels que la déclaration ministérielle de León sur la **neurotechnologie** et la quatrième **assemblée de l'Alliance européenne pour l'intelligence artificielle (IA)**, qui s'est tenue à Madrid les 16 et 17 novembre 2023.

Pour finir, la future présidence belge présentera son **programme de travail** pour le premier semestre de 2024.

Conférence de presse: vers 14 heures.

* * *

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécommunications\) - Consilium \(europa.eu\)](https://europa.eu)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

* * *

Règlement sur les infrastructures gigabit

Le Conseil devrait arrêter sa position (orientation générale) sur la proposition de règlement relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques (**règlement sur les infrastructures gigabit**).

L'objectif principal de la proposition de la Commission est de **réduire les coûts** de déploiement des infrastructures de communications électroniques à très haut débit, dus en partie aux procédures d'octroi des autorisations avant le déploiement ou la modernisation des réseaux. Ces procédures diffèrent d'un État membre à l'autre. La proposition vise également à **accélérer le déploiement des réseaux**, à assurer la **sécurité juridique** et la **transparence** pour tous les acteurs économiques concernés et à prévoir des processus plus efficaces en matière de planification et de déploiement pour les opérateurs de réseaux de communications électroniques publics. La proposition porte en outre sur le déploiement des **infrastructures physiques internes** et l'accès à celles-ci.

Lors de sa session du 2 juin 2023, le Conseil "Télécommunications" a pris note d'un **rapport sur l'état des travaux** sur ce dossier.

[Règlement sur les infrastructures gigabit, rapport du Conseil sur l'état des travaux, 2 juin 2023](#)

[Règlement sur les infrastructures gigabit, proposition de la Commission, 23 février 2023](#)

Règlement sur la cybersolidarité

Les ministres des télécommunications seront invités à prendre note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant un projet de règlement établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'UE afin de détecter les menaces et incidents de cybersécurité, de s'y préparer et d'y réagir (**règlement sur la cybersolidarité**).

L'objectif principal de cette proposition est de renforcer la solidarité au niveau de l'Union afin de mieux détecter les menaces et incidents de cybersécurité, de mieux s'y préparer et de mieux y réagir. La proposition de la Commission vise à renforcer la **résilience** des citoyens, des entreprises et des entités actives dans des secteurs critiques et hautement critiques face aux menaces croissantes en matière de cybersécurité qui ont des conséquences sur la société et l'économie. Le projet de règlement vise également à renforcer les **capacités communes de l'Union en matière de détection et d'appréciation de la situation** des menaces et incidents de cybersécurité, améliorer la préparation des entités critiques dans l'ensemble de l'Union et renforcer la solidarité en développant des **capacités communes de réaction** aux incidents de cybersécurité importants ou majeurs.

[Règlement sur la cybersolidarité, proposition de la Commission, 18 avril 2023](#)

[Annexes de la proposition de la Commission, 18 avril 2023](#)

Réseaux et infrastructures numériques

À l'initiative de la présidence et dans le prolongement de l'échange de vues qui a eu lieu lors de la réunion informelle des ministres des télécommunications des 23 et 24 octobre 2023 à León, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur l'**avance technologique** et la **compétitivité**, en mettant l'accent sur les investissements dans les réseaux et infrastructures numériques.

Le secteur des télécommunications fait face à de nouveaux **défis** et de nouvelles **opportunités** déterminants pour sa compétitivité et sa viabilité à moyen et long terme, en raison de la convergence entre les télécommunications et les réseaux en nuage définis par logiciel (SDN), de l'importance croissante des exigences en matière de performance et de sécurité, de l'émergence de nouveaux acteurs dominants dans la chaîne de valeur et du développement de nouvelles technologies qui nécessitent des investissements considérables. La consultation publique correspondante menée par la Commission est parvenue à la conclusion que les opérateurs européens de télécommunications ont besoin **d'un vaste champ d'action et de souplesse** pour s'adapter à cette révolution technologique, mais qu'ils sont freinés par la fragmentation du marché. Seuls quelques opérateurs européens sont actifs dans plusieurs États membres, et les entraves à un **marché unique de la connectivité** sont toujours une réalité dans l'UE. En conséquence, les travaux doivent se poursuivre pour résoudre les problèmes recensés et adapter la réglementation de l'UE au nouveau contexte caractérisé par des défis géopolitiques importants et des changements technologiques rapides.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu du programme de travail de la Commission pour 2024, dans lequel celle-ci indique qu'elle préparera le terrain pour de possibles actions stratégiques et réglementaires concernant **les réseaux et les infrastructures numériques**, notamment pour encourager les opérateurs d'infrastructures transfrontières au sein du marché unique, accélérer le déploiement des technologies et attirer davantage de capitaux dans les réseaux, les ministres sont invités à examiner les questions suivantes:

- Quels types de mesures convient-il d'encourager sur le marché des télécommunications pour favoriser un environnement numérique durable et sûr et garantir la **souveraineté** et l'indépendance **numériques de l'UE**?
- Quel type de mesures, notamment en termes de gouvernance, de réglementation et de financement, convient-il d'adopter pour garantir la **sécurité et la résilience** des câbles sous-marins critiques?

[L'avenir du secteur des communications électroniques et de ses infrastructures, Commission européenne, consultation, 23 février 2023](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Divers

La présidence rendra compte de l'état d'avancement des propositions législatives, à savoir:

- la législation sur l'intelligence artificielle,

[Législation sur l'intelligence artificielle, orientation générale du Conseil, 6 décembre 2022](#)

[Législation sur l'intelligence artificielle, proposition de la Commission, 21 avril 2021](#)

- la révision du règlement relatif à une identité numérique européenne (eIDAS)

[Règlement eIDAS, texte de l'accord provisoire entre le Conseil et le PE, 17 novembre 2023](#)

[Règlement établissant un cadre européen relatif à une identité numérique \(révision du règlement eIDAS\), proposition de la Commission, 3 juin 2021](#)

- le règlement pour une Europe interopérable

[Règlement pour une Europe interopérable, texte de l'accord provisoire entre le Conseil et le PE, 22 novembre 2023](#)

[Règlement pour une Europe interopérable, proposition de la Commission, 18 novembre 2022](#)

- le règlement sur la cyberrésilience

[Règlement sur la cyberrésilience, mandat de négociation du Conseil avec le Parlement européen, 13 juillet 2023](#)

[Règlement sur la cyberrésilience, proposition de la Commission, 15 septembre 2022](#)

- le projet de règlement sur une modification ciblée du règlement sur la cybersécurité en ce qui concerne les services de sécurité gérés

[Règlement sur les services de sécurité gérés, mandat de négociation du Conseil avec le Parlement européen, 15 novembre 2023](#)

[Règlement sur les services de sécurité gérés, proposition de la Commission, 18 avril 2023](#)

La présidence informera également le Conseil des activités et événements dans le domaine du numérique, tels que la déclaration ministérielle de León sur les **neurotechnologies** et la 4^e assemblée de l'**alliance européenne pour l'intelligence artificielle**, qui s'est tenue à Madrid les 16 et 17 novembre 2023.

La Commission européenne communiquera aux ministres des informations sur l'état d'avancement d'**initiatives internationales** dans le domaine numérique, en mettant l'accent sur les conseils du commerce et des technologies et les partenariats numériques. Il communiquera également aux ministres des informations actualisées sur les **passerelles européennes de données**, élément clé de la déclaration ministérielle de la décennie numérique de l'Europe, et informera les ministres des résultats de l'édition 2023 de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT (**CMR-23**).

Enfin, la présidence belge à venir présentera ses priorités et son **programme de travail** pour le premier semestre 2024.